

Rome donne raison à un prêtre révoqué par Mgr Brunin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#), [Vatican](#)

Date : 22 janvier 2012



Le curé de Corte, l'abbé Roger Polge va retrouver sa paroisse. Révoqué en 2009 par **Monseigneur Brunin**, évêque de Corse, le tribunal suprême de la signature apostolique a tranché en faveur de l'abbé Polge. Rome avait deux options possibles, confirmer la révocation ou au contraire le rétablir dans ses fonctions. Les fidèles de la paroisse à une majorité écrasante (comme à Thiberville...) ont manifesté de longues semaines pour garder leur pasteur. Il était connu que le motif véritable de la révocation était que l'abbé Polge ne soutenait pas la politique de remplacement des prêtres par des laïcs voulues par Mgr Brunin.

La Congrégation du clergé avait confirmé en première instance la révocation curiale. De fortes rumeurs parlaient de pressions exercées directement depuis les têtes dirigeantes de la CEF. L'abbé Polge, sûr de l'injustice qui lui était faite, et confiant dans le Droit Canon, en avait appelé au Tribunal Suprême de la Signature Apostolique. Le décret officiel de la Signature Apostolique est désormais publié: la révocation est cassée.

L'abbé Roger Polge pourrait reprendre ses fonctions le 12 février prochain. En effet, la mission de l'abbé Valery qui assure l'intérim à la paroisse de Corté, depuis l'éviction de l'abbé polge prend fin le 11 février.

Monseigneur Bonfils, l'administrateur apostolique s'exprimera demain sur cette décision, et sur les conséquences qu'elle implique.